

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

LICENCE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1 ;

Vu l'arrêté du 28 août 2018 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ANAR ABDULLAZADE, né le 2 mai 2003 à BAKOU (AZERBAIDJAN) en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE COMPUTER SCIENCES,

Le diplôme de **LICENCE** de Sciences, technologies, santé, Mention Informatique
mention passable

est délivré à M. **ANAR ABDULLAZADE**

au titre de l'année universitaire 2023-2024

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 16 septembre 2024

Le titulaire

Le Président

*Le recteur de la région académique,
Chancelier des universités*

N° STRASBG 18211982

/2024202302840

Michel DENEKEN



Richard LAGANIER

Richard LAGANIER